

MATERNITÉ

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT DENIS



Livret d'accueil



Groupement Hospitalier de Territoire

Saint-Denis



Gonesse

Plaine de France

MATERNITÉ

CENTRE HOSPITALIER

DE SAINT DENIS

Vous avez choisi notre maternité pour la naissance de votre enfant, nous vous remercions de votre confiance. Notre mission est de vous accompagner dans toutes les étapes de cet heureux évènement, selon vos souhaits, vos besoins et en vous apportant le juste soin au bon moment.

Ce livret d'accueil est conçu pour faciliter vos démarches et vous donner les principaux renseignements nécessaires à votre accompagnement.



<https://www.ch-stdenis.fr/>

QUI SOMMES NOUS ?



Une maternité de type 3, qui permet la prise en charge des grossesses à risque et des nouveau-nés prématurés au-delà de 24 semaines d'aménorrhée, avec une unité de réanimation néonatale, une unité de néonatalogie, une unité kangourou et un service de réanimation adulte.



Une équipe médicale à votre écoute : gynécologues-obstétriciens, pédiatres, anesthésistes, sages-femmes disponibles 24h sur 24



Un personnel soignant qualifié et attentif, composé : d'infirmières puéricultrices, d'infirmières, d'aides-soignantes et d'auxiliaires de puériculture.

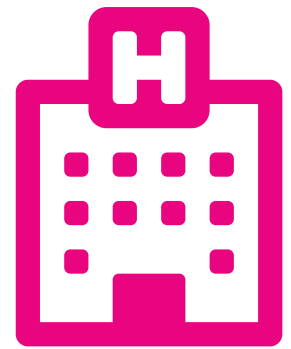


Une équipe de psychologues et de psychiatres



Un service social pour vous aider dans vos démarches

AUTOUR DE LA MATERNITÉ



Les autres services et structures que vous pouvez trouver autour de la maternité :

LA MAISON DES FEMMES

Elle accueille toutes les femmes vulnérables ou victimes de violences. Elle comprend le centre de planification familiale qui assure le suivi de la contraception, le dépistage des infections sexuellement transmissibles, la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse.



Contact : 1 chemin du Moulin Basset
93205 Saint-Denis
01 42 35 61 28

LA MAISON DU BÉBÉ

Située à côté de la maternité, elle propose aux familles en cas de difficultés dans les premières relations à l'enfant, un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire.

Votre bébé sera accueilli de la naissance, jusqu'à ses 18 mois.



Contact : 2 rue du Dr Delafontaine
93205 Saint-Denis
01 42 35 64 97



AIDE MÉDICALE À LA PROCRÉATION

Le centre PMA propose une prise en charge complète : médicale, biologique, psychologique et sociale. Consultations spécialisées : chirurgie, hystéroscopie, échographie, fécondation in vitro, micro-injection (ICSI), IMSI, etc.

LA CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE

L'équipe médicale est spécialisée dans la chirurgie de l'utérus, des ovaires et des seins, le traitement chirurgical du prolapsus, de l'incontinence urinaire et des saignements gynécologiques, la chirurgie vulvaire incluant les mutilations sexuelles. Elle accueille les patientes atteintes de cancer du sein. Chaque patiente bénéficie de l'acte le moins invasif adapté à sa pathologie.



Nos partenaires de proximité

LE RÉSEAU SEINE SAINT-DENIS

Il est composé de l'ensemble des professionnels pouvant intervenir en ville, dans le suivi de votre grossesse. L'échange d'informations entre le réseau et l'hôpital nous permet d'organiser le suivi le plus adapté à votre situation.

LE RÉSEAU NEF

NEF, Naître dans l'Est Francilien, est un réseau périnatal organisé autour de la naissance, dont fait partie notre maternité. Il réunit l'ensemble des acteurs de la périnatalité et du jeune enfant.



MA GROSSESSE



→ Mon inscription

Sur place : Tous les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h00 au bureau des admissions.

À votre inscription, vous apporterez :

- Votre carte d'identité ou titre de séjour + photocopies
- Votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale et votre attestation
- L'attestation de prise en charge de votre mutuelle
- Votre livret de famille

Votre inscription sera validée lorsque vous serez rappelée pour la programmation de vos rendez-vous de consultation de suivi de grossesse. En cas de besoin, le service social vous aidera dans vos démarches.

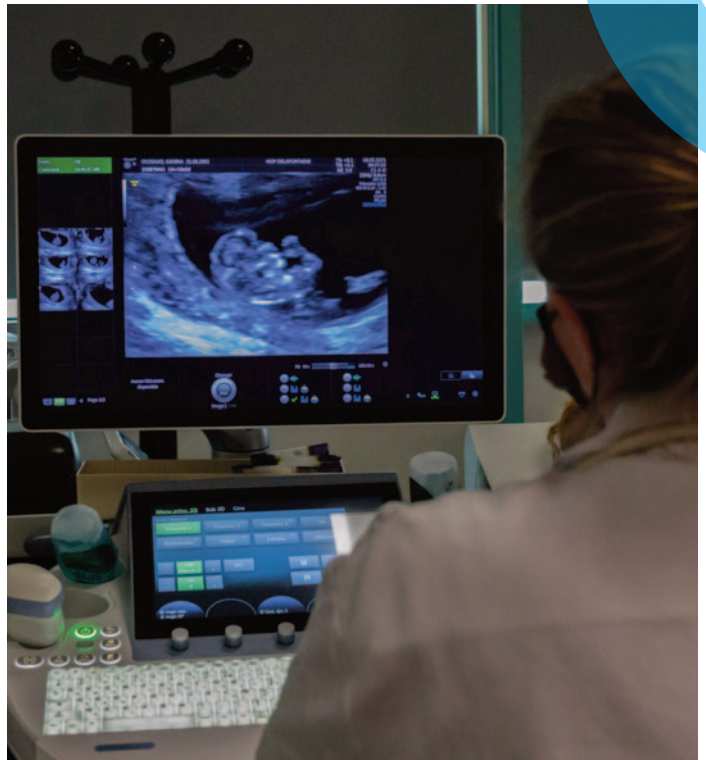
Une équipe d'assistantes sociales vous accueille du lundi au vendredi, vous informe sur vos droits et **vous renseigne au 01 42 35 60 25.**



RÉFLÉCHIR À SON PROJET DE NAISSANCE

Au cours de votre grossesse, nous vous proposerons de rédiger votre projet de naissance qui vous permettra d'exprimer par écrit ce que vous et votre conjoint désirez pour la naissance de votre enfant et son accueil à vos côtés.

Ce projet ne peut en aucun cas se substituer aux décisions médicales prises au cours de votre accouchement suite à la naissance.



MON SUIVI

- L'équipe est composée de médecins et de sages-femmes en fonction des facteurs de risque de votre grossesse.
- Vous pourrez être suivie dès le 3ème mois de grossesse à l'hôpital si votre situation médicale l'impose. Sinon, vous pourrez être suivie par votre médecin de ville ou un membre du réseau jusqu'au 8ème mois de grossesse.

Nous préférons assurer les dernières consultations car elles nous permettent de mieux vous aider à préparer votre accouchement.

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

- Nous vous proposons de vous préparer à la venue de votre bébé au travers de différents cours de préparation. Les différents thèmes abordés, tels que le suivi de la grossesse, l'accouchement et ses positions, la parentalité, l'accompagnement de bébé, vous permettront de mieux appréhender ce moment et votre séjour dans notre maternité.

→ Un problème, une urgence?

- Les urgences maternité sont ouvertes 24h/24. L'attente dépend du degré de gravité de votre situation. Les infirmières vont évaluer l'urgence à votre arrivée, et vont régulièrement réévaluer l'évolution de votre situation.
- L'hospitalisation en secteur de grossesse à haut risque vous accueille en cas de pathologie de la grossesse. Vous pourrez rencontrer le pédiatre afin de faire le point sur la situation de votre bébé à naître.
- En cas de dépassement de terme, ou de nécessité de suivi rapproché (jumeaux, diabète...), **vous serez prise en charge dans le secteur des explorations fonctionnelles. Les consultations sont assurées par une sage-femme et coordonnées par un médecin référent.**

MON ACCOUCHEMENT



→ Quand venir à la maternité?

- Des contractions utérines régulières et douloureuses
- Une température supérieure à 38°C
- Une diminution inhabituelle des mouvements de bébé
- Des saignements vaginaux
- Une perte de liquide
- Des maux de tête intenses, des bourdonnements d'oreille, des étoiles devant les yeux, des douleurs abdominales.



Dans le doute, vous pouvez nous joindre :
01 42 35 61 40 (demander le poste 3327)
ou au 01 42 35 61 61

AVEC QUOI VENIR ?

Tous vos derniers examens : prélèvement vaginal, bilan sanguin, échographie... et le trousseau pour la maternité (en annexe) ainsi que vos papiers d'identité. Ces documents sont à glisser à l'intérieur de votre pochette "Carnet maternité".

OÙ SE RENDRE ?

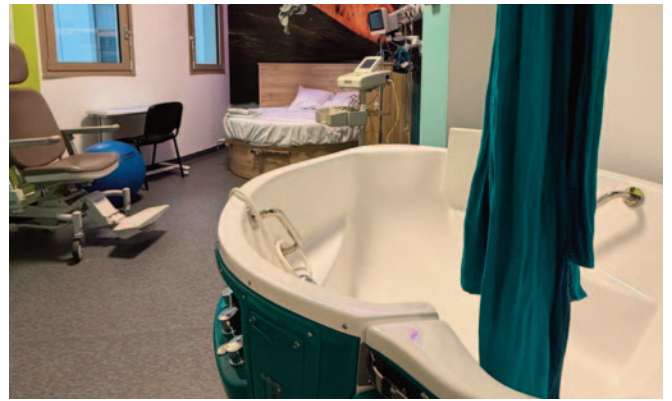
Présentez-vous aux urgences au 1^{er} étage. Vous serez reçue par l'une des sages-femmes de garde qui vous orientera, selon votre état, directement en salle de naissances, en hospitalisation ou en pré-travail si l'accouchement n'est pas imminent. **Vous pouvez être accompagnée en salle d'accouchement par un adulte de votre choix : conjoint, maman, sœur ou amie.**

LE PRÉ-TRAVAIL

Lorsque vous êtes en début de travail, vous pouvez être installée dans une de nos salles de pré-travail pour une surveillance par une sage-femme avant une prise en charge en salle de naissance.

Nous disposons de matériel tels que des ballons, une baignoire ou une liane de suspension pour faciliter l'avancement du travail physiologique dans des conditions optimales.





SALLE DE NAISSANCE

Une fois le travail commencé, vous serez prise en charge en salle de naissance par une sage-femme qui va vous accompagner selon vos souhaits vers un accouchement le plus physiologique possible, en réalisant une prise en charge naturelle des différentes étapes de l'accouchement.

Cependant, au besoin, la sage-femme sera assistée d'un obstétricien pour l'accouchement et d'un pédiatre si l'état de santé de votre bébé le nécessite.



LA PÉRIDURALE EST ACCESSIBLE 24H/24

L'équipe d'anesthésie fera son maximum pour vous soulager, tout en prenant en compte les urgences et contre-indications éventuelles.

UNE CÉSARIENNE EST NÉCESSAIRE ?

Il est possible que vous deviez subir une césarienne. Elle peut être décidée en cours de travail. Si elle est programmée à l'avance, vous serez hospitalisée le matin de l'intervention. Le co-parent pourra assister à la césarienne si vous le souhaitez.





MON SÉJOUR



EN SUITE LA NAISSANCE

POUR VOUS

Votre séjour durera environ 3 jours, aussi nous vous conseillons de limiter les visites afin que vous puissiez pleinement vous reposer et vous adapter à votre nouvelle vie avec votre bébé.

Toutes nos équipes sont formées à l'allaitement maternel. Elles vous accompagneront si tel est votre choix.

Notre objectif est de vous rendre autonome dans les soins de votre bébé. Nous vous invitons à participer aux ateliers mis en place dans le service.

POUR VOTRE BÉBÉ

Sa place est idéalement à vos côtés 24h/24 pour vous permettre de bien faire connaissance avec lui et de vous familiariser avec ses besoins, ses rythmes et ses réactions.

La visite du pédiatre a lieu en général le deuxième jour après l'accouchement.

Pensez à noter toutes les questions que vous souhaitez lui poser avant la sortie.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Vous ne disposez que de 5 jours suivant la naissance pour déclarer votre enfant. La marche à suivre vous sera expliquée par le personnel de la maternité.

Un service d'Etat Civil est situé au rez-de-chaussée de la maternité, ses agents vous accueillent du lundi au vendredi.



LA VIE DANS LE SERVICE MATERNITÉ

LA CHAMBRE



Toutes nos chambres disposent de douche et WC. Les chambres d'hospitalisation sont majoritairement des chambres seules.

Le prix d'une chambre seule est de 40 € par jour, qui vous seront remboursés selon les modalités de votre mutuelle.

Sur demande, de la présence d'un accompagnant de votre choix la nuit est autorisée. Ce service est facturé 20 €, petit-déjeuner compris.

LA TÉLÉVISION



Vous avez la possibilité de demander la télévision au moment de votre admission, au service d'accueil de l'hôpital.

LES REPAS



Le petit-déjeuner est servi à 08h00, le déjeuner à 12h00 et le dîner à 18h00.

Votre régime alimentaire pourra être pris en compte dans la limite du possible.

LES VISITES



Le papa est bienvenu à tout moment de la journée. Pour toutes les autres personnes, les visites sont autorisées de 14h à 20h.

Hormis les frères et sœurs du bébé, les enfants de moins de 15 ans ne peuvent être accueillis à la maternité.

Merci de signaler à vos proches que les fleurs ne sont pas autorisées, pour des raisons d'hygiène.

→ Retour à la maison

Si tout se passe bien, vous pourrez bénéficier d'une sortie précoce, dès le 2^{ème} jour à votre demande et après avis du pédiatre.

Notre dispositif d'accompagnement au retour à domicile (ARD) vous permettra, si vous y êtes éligible, de recevoir chez vous la visite d'une sage-femme. En cas de besoin, la sortie peut se faire en Hospitalisation à Domicile (HAD) avec le passage au domicile d'un professionnel de santé.

BÉBÉ A BESOIN DE SOINS SPÉCIFIQUES



LE SERVICE DE NÉONATOLOGIE

Le service de néonatalogie et de réanimation néonatale le prend en charge et vous accueille.

Une équipe composée de pédiatres, puéricultrices, infirmières et auxiliaires de puériculture, psychologues et psychomotriciennes prendra en charge les soins de votre bébé 24h/24, et vous accompagnera tout au long de son séjour.

L'accès au service est sécurisé et contrôlé, mais papa et maman peuvent venir à tout moment du jour et de la nuit. La fratrie et les grands-parents sont accueillis sur rendez-vous. Votre famille pourra voir bébé à travers la vitre du couloir visiteur. Nous attirons votre attention sur **l'importance de l'hygiène stricte nécessaire dans ce service.**



L'UNITÉ KANGOUROU EN MATERNITÉ

Si votre bébé a besoin de soins particuliers, vous serez hospitalisée avec lui en unité kangourou, afin que ceux-ci puissent être dispensés dans la chambre, sans que vous soyez séparés.

LES SOINS DE DÉVELOPPEMENT

Tous les soins sont organisés de manière à favoriser le développement harmonieux de votre bébé quel que soit son terme de naissance. Notre objectif est de l'aider à grandir en réduisant son stress et en répondant à ses besoins spécifiques.



VOTRE PLACE AU SEIN DU SERVICE

Accompagné d'un soignant, vous pourrez participer autant que possible, aux soins de cordon, de change, au bain et à l'alimentation. Vous pourrez pratiquer le peau à peau ou simplement prendre votre bébé dans vos bras.

LES VISITES À DOMICILE

Dès que votre enfant est suffisamment en forme pour rentrer à la maison, nous organisons des visites à votre domicile, par une puéricultrice du service 24 à 48h après votre retour, ou de l'HAD (Hospitalisation à domicile) à partir du jour de sa sortie.

VOS DROITS EN TANT QUE PERSONNE HOSPITALISÉE



L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous avez accès, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix, aux informations médicales vous concernant.

Suivant la loi n° 2002-303 du 4 Mars 2002 et le décret n° 2002-37 du 29 Avril 2002, la transmission du dossier demande (2 mois si les informations demandées datent de plus de 5 ans).

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Le professionnel de santé doit vous apporter une information claire sur la nature des soins qui vous seront dispensés, leurs objectifs, leurs contraintes, voire leurs risques. Vous pourrez alors décider, en toute connaissance de cause, de votre participation aux soins.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous avez la possibilité, en entrant à l'hôpital, de désigner une personne de confiance (loi N° 2002-303 du 4 mars 2002) qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit, elle est révocable à tout moment.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Un formulaire de désignation est joint à ce livret.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 22 avril 2005 et le décret du 6 février 2006 autorisent toute personne majeure à rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent ses souhaits relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt de traitement.

Cette directive anticipée doit être écrite, datée, signée et doit être l'expression d'une volonté libre et éclairée. Elle doit avoir été rédigée moins de trois ans avant l'état d'inconscience de la personne.

LA NON-DIVULGATION DE VOTRE PRÉSENCE

Si vous le souhaitez, nous pouvons garantir la non-divulgence de votre séjour dans notre établissement. Vous pouvez le signaler lors de votre arrivée au bureau des admissions.

Si vous avez des réclamations à formuler : La Commission des Usagers

Instituée par décret n° 2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé, cette instance a pour mission de « veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ».

En cas de problème ou de réclamation, vous devez envoyer un courrier motivant votre demande au Directeur de l'établissement.

Une fiche spécifique vous précisant sa composition et son fonctionnement est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

INFORMATIONS PRATIQUES



QUELQUES RÈGLES DE VIE

Le comportement ou les propos des personnes hospitalisées ou de leur entourage ne doivent pas causer de gêne pour les autres patients, ni de perturbation du fonctionnement du service.

INTERDICTIONS

- Il est strictement interdit de fumer dans l'Hôpital.
- Les poussettes, rollers, patinettes n'ont pas de place dans le service.
- L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte de vos objets de valeur.
- Toute insulte ou comportement (violent) inadapté envers le personnel peut donner lieu à un dépôt de plainte de l'établissement.



LA LAÏCITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Circulaire N°2005-57 du 2 février 2005

Le texte réaffirme les caractères fondamentaux applicables dans les établissements de santé, à savoir :

- La liberté religieuse,
- La neutralité de l'État et le principe de non discrimination,
- Tous les patients sont traités de la même façon quelles que puissent être leurs croyances religieuses.

Notre établissement est laïc, et nous respectons la charte de laïcité qui prévaut dans le service public. Signer votre demande d'inscription équivaut à en accepter les règles.

Nous vous rappelons que toutes les catégories de personnel sont mixtes et que vous pouvez être prise en charge par des soignants masculins.



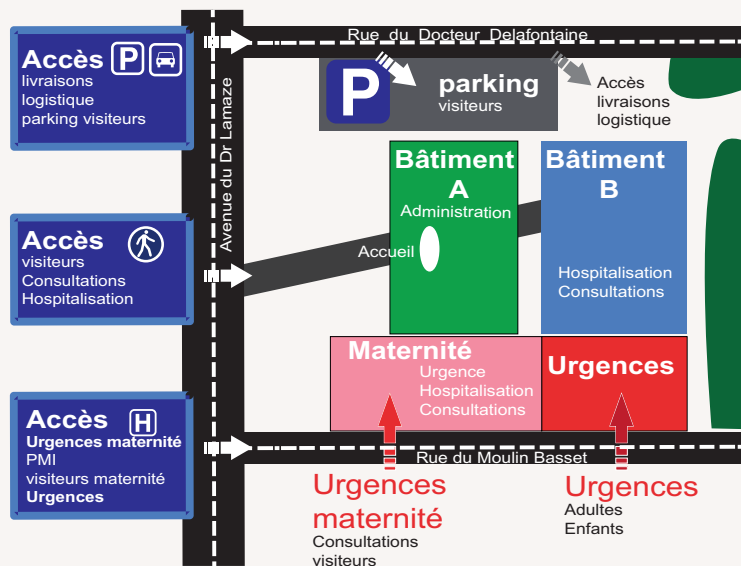
Mon espace santé vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité. En savoir plus : <https://www.monespacesante.fr>

Sauf si vous vous y opposez, certaines informations médicales peuvent alimenter votre espace santé. Ainsi d'autres médecins qui vous prennent en charge, votre médecin traitant notamment, peuvent accéder aux informations vous concernant avec votre accord.

Centre hospitalier de Saint-Denis

2, rue Dr Delafontaine,
BP- 279 - 93200 Saint-Denis Cedex

Standard Tel : 01 42 35 61 40 Fax direction 01 42 35 61 85
www.ch-stdenis.fr Mail : hsd-direct@ch-stdenis.fr



Accès voiture :

- Autoroute A1, sortie n°3 (Pierrefitte, Beauvais)
- Parking visiteurs : Rue du Dr Pierre Delafontaine

Transport en commun

- Ligne 13 + Bus 153 ou 253 ou Tramway T1
- Ligne 7 : Station La Courneuve 8 mai 1945 + tramway T1 station Hôpital Delafontaine
- SNCF station Gare Saint Denis + tramway T1 station Hôpital Delafontaine
- RER D station Gare Saint Denis + tramway T1 station Hôpital Delafontaine